

AVIS PUBLIC

AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET D'AUDITION PUBLIQUE

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par la soussignée, que le Comité de démolition de la Ville de Mont-Joli que deux demandes de démolition ont été déposées en vertu du *Règlement n° 2017-1367 concernant la démolition des immeubles* et ce, pour les immeubles suivants :

- Un bâtiment principal portant le numéro civique 1695, rue Saint-Jean-Baptiste, numéro de lot 3 754 295 du cadastre de Québec, propriété de Jean-Guy Chrétien;
- Un bâtiment principal portant le numéro civique 470, avenue du Sanatorium, numéro de lot 4 072 182 du cadastre de Québec, propriété de Patrick Beaulieu;

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de la Ville de Mont-Joli sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le **28 septembre 9h00**. Cette réunion est ouverte au public.

Que toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ces permis de démolition peut transmettre son opposition motivée par écrit et nous la faire parvenir à Françoise Virginie Lechasseur, greffière, par courriel à l'adresse greffe@ville.mont-joli.qc.ca ou par courrier au 40, avenue de l'hôtel-de-Ville, Mont-Joli (Québec) G5H 1W8 au plus tard 10 jours suivant la publication de l'avis, **soit le 21 septembre 2026 avant 16h30**.

Donné à Mont-Joli ce 11 septembre 2026,


Françoise Virginie Lechasseur, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli entre 13h30 à 16h30 le 11^{ème} jour de septembre 2026 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.


Françoise Virginie Lechasseur, greffière